

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le sept avril deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (51- 37 Titulaires et 14 suppléants)

51 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (30 votants – 21 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 10. Jean-Claude GUINET, | |
| 2. Yvette BLANCHARD, | 11. Bernard HUREZ, | 20. Gérard SETAN, |
| 3. Marie-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 12. Bruno IVANEC | 21. Sylvain TRANOY, |
| 4. Thierry BOUTEMAN | 13. Marc LANGLAIS | 22. Claire BURLET(S) |
| 5. Jacques DENOYELLE, | 14. Bruno LEFEBVRE, | 23. Marie-Danielle CHEVALIER(S) |
| 6. Jean-Marie DEVILERS, | 15. Philippe LOYEZ, | 24. Jean-Pierre COUVENT(S), |
| 7. Eddy DHERBECOURT | 16. Pascal MOMPACH, | 25. Bernadette GODET(S), |
| 8. M-Thérèse DOIGNEAUX | 17. Karine MORELLE, | 26. Jeanine HOSSELET(S), |
| 9. Olivier GOBERT, | 18. Laurence SAYDON, | 27. Martine LABALETTE(S) |
| | 19. Maryvone RINGEVAL | 28. Christelle MARQUES(S), |
| | | 29. Danielle PREVOST(S), |
| | | 30. Thérèse WARGNIES(S) |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (14 votants – 12 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. Didier CATTOEN, | 8. Joseph MODARELLI, |
| 2. Marie-Josée DEPRez, | 9. Gilles PELLETIER, |
| 3. Bernadette DUBUIS, | 10. Laurence RIBES, |
| 4. André-Marie FORRIERE, | 11. Jeremy RICHARD |
| 5. Daniel FORRIERES, | 12. Paul SOUPLY |
| 6. Jean-Claude GERARD, | 13. Virginie DELSARTE(S) |
| 7. Yannick HERBET, | 14. Sandrine HOTTON(S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (7 votants – 4 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Paul SAGNIEZ
4. Roland SALENGRO,
5. Maryse BALEMBOIS-LESAGE(S)
6. Jacky CALZADA(S)
7. Denis DELSART(S)

Membres excusés (T) :

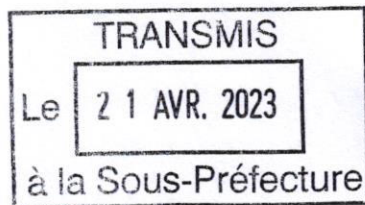
Pascal BRUNIAUX, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Benoit DHORDAIN, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Romain MANESSE, Daniel POTEAU, Michel PRETTRE, Francis NOBLECOURT, Jean-Michel TISON, Yves MARECALLE, Stéphane MAURICE, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Patrice QUEVREUX, Michel HENNEQUART Stéphane JUMEAUX, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Henri QUONIOU, Julien LEONARD, Monique LESNE, Bertrand LEFEBVRE, Liliane RICHOMME, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Sylvain HALLE, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ,

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES



OBJET : HABITAT : FONDS AIR BOIS 2023-2025

Sylvain Tranoy, Président, rappelle que à la suite d'une enquête chauffage bois réalisée en 2017, le Pays du Cambrésis a répondu à l'AAP Fonds Air Bois de l'ADEME en 2018, en partenariat avec les 3 EPCI. Le territoire a été lauréat et a mis en place la prime Air Bois du 01/01/19 au 31/12/21. Le contingent de 180 dossiers a été atteint.

Fort de cette réussite, le Pays du Cambrésis, porteur du PCAET, en concertation avec la CAC (en lien avec son Programme Local de l'Habitat), la CA2C (en lien avec son Programme Local de l'Habitat) et la CCPS (en lien avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation Habitat du PLUi) a répondu au nouvel AAP Fonds Air Bois 2022.

Sa candidature a été retenue.

La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) et la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) ont la volonté d'abonder le fonds air à hauteur de 250 € par dossier sur la durée du programme. (Délibérations prises)

L'abondement permet de renforcer l'effet levier de la prime et permet l'octroi d'une aide complémentaire de l'ADEME.

En tant que porteur de projet, le Pays versera les subventions au titre des EPCI, soit 250 € en complément de la prime Pays. Elles seront notifiées et versées en même temps aux particuliers.

Une convention relative sera définie avec chaque EPCI et le Pays. Elle permettra d'organiser les modalités de versements et de remboursements des avances faites par le Pays au titre des EPCI.

Le fonctionnement de cette nouvelle Prime Air Bois 2023-2025 reste :

- 180 dossiers sur l'arrondissement (90 CAC, 70 CA2C, 20 CCPS)
- 1 350 € d'aide financière pour permettre à des habitants de changer le vieil appareil de chauffage bois principal datant d'avant 2002
- Du 01/01/2023 au 31/12/2025

Afin de bien cadrer le dispositif d'aide de la Prime Air Bois 2023-2025, plusieurs documents ont été constitués et permettront d'attribuer les aides aux particuliers dans le suivi des règles d'attribution :

- Dossier de demande
- Règlement des aides
- Convention financière entre le Pays et le particulier



Il est donc proposé au titre de la convention Fonds Air de bien vouloir :

- **Auprès des EPCI, de :**
 - Valider les conventions avec chaque EPCI
 - Autoriser le Président à signer les convention(s) et les documents liés.
- **Auprès des particuliers, de :**
 - Valider le règlement des aides du Pays afin de fixer les conditions de recevabilité des dossiers de demande d'aide pour l'attribution de la prime Air Bois
 - Valider le dossier de demande d'aide
 - Valider la convention financière pour le versement de l'aide.
 - Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières
 - Autoriser le Président à signer les différents documents liés au versement des aides.

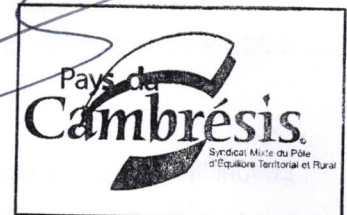
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le 21 AVR. 2023

Certifié exécutoire le 21 AVR. 2023